

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 MARS 2026**

N° 2026-29

L'an deux mil VINGT-SIX, le TRENTE du mois de MARS à DIX-HUIT heures TRENTE minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie de Sainte-Marguerite-Sur-Mer en séance publique, sous la présidence de Madame Véronique DEPREUX.

Date de Convocation :
24/03/2026

Etaient présents :

Date d’Affichage :
24/03/2026

Mesdames Véronique DEPREUX, Mathilde SELVA-PICOT, Christine VERGER, Anna CARPINTERI, Emmanuelle DEVIN et Cécile GUERARD,
Messieurs Jean-François DEROIDE, Christophe TIRARD, Benoît NOTHIAS, Vincent VARIN et Pascal CAVECIN

Nbre de Conseillers :

En Exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François DEROIDE

OBJET : SURVEILLANCE DE LA PLAGES – SAISON ESTIVALE 2026

Madame LAFOREST ayant transmis les dates souhaitées pour la surveillance estivale de la baignade (du samedi 4 juillet au dimanche 30 août 2026), le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-Maritime (SDIS76) a transmis un devis s'élevant à 16 255.07 € TTC. Madame LAFOREST précise que les 3 années précédentes, le Département participait au financement à hauteur de 50 %.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident le devis à l'unanimité et autorisent Mme le Maire à signer la convention avec le SDIS76.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Le registre dûment signé

Véronique DEPREUX
Maire

